

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2015 – 128		
<u>Date :</u> 19/02/2015	<u>Objet :</u> Modernisation des ZNIEFF à réévaluer -	<u>Vote :</u> AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Le CSRPN, réuni le 19 février 2015, a assisté à la présentation de l'état d'avancement en Lorraine de la modernisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à réévaluer, dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel. La présentation a été réalisée par Matthieu Gaillard, membre du secrétariat scientifique ZNIEFF Lorraine, accompagné de Sandrine Signoret (FloraGIS).

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

PRESENTATION :

Le 3 juillet 2012, le CSRPN a validé 769 ZNIEFF modernisées et le 9 avril 2013, le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) les a validées portant à 777 le nombre de ZNIEFF de type 1 en Lorraine (7 ZNIEFF sont enregistrées par le MNHN en Champagne-Ardenne et 1 en Franche-Comté avec une partie de leur périmètre en Lorraine), faisant passer la couverture en ZNIEFF du territoire lorrain de 4 % à 12 %.

Ce travail a mis en évidence des ZNIEFF de type 1 « à réévaluer » réparties sur l'ensemble de la région. Ce statut correspond à des périmètres dont la richesse faunistique et floristique n'est pas suffisamment documentée avec des données récentes pour atteindre les critères de la méthodologie des ZNIEFF. Selon l'avis du CSRPN du 3 juillet 2012, il convient de disposer de données complémentaires afin d'être en mesure de statuer sur leur éligibilité à l'inventaire ZNIEFF.

Le 2 septembre 2014, le CSRPN après avoir examiné les travaux du secrétariat scientifique ZNIEFF de Lorraine (SSZL), a émis un avis favorable sur la validation de 131 ZNIEFF « à réévaluer » et a observé que 89 autres ZNIEFF restaient à réévaluer.

Le 19 février 2015, le CSRPN a étudié les propositions du SSZL portant d'une part sur les 89 ZNIEFF à réévaluer et sur 5 autres propositions et d'autre part, sur 4 propositions de ZNIEFF de type 2.

AVIS DU CSRPN:

Au vu des éléments exposés en séance et joints au dossier, le CSRPN observe que :

⇒ S'agissant des ZNIEFF de type 1 :

Parmi les 89 ZNIEFF restant « à réévaluer » suite au CSRPN du 2 septembre 2014, 31 sont déclarées éligibles, les 58 autres sont « déclassées » en raison de l'insuffisance de données nécessaires à leur validation.

En outre le pôle lorrain du futur CBN Nord-Est à la demande de Floraine, et le CEN Lorraine, dans le cadre de son travail concernant les espaces naturels sensibles des Vosges, ont formulé en décembre 2014 sur la base des données naturalistes récentes en leur possession, 3 nouvelles propositions de ZNIEFF :

- « prairies et sources des Evaux à Vomecourt »,
- « prairie et le marais du Habu à Moyemont »,
- « étang de Corfaing ».

Ces 3 nouvelles propositions de ZNIEFF sont déclarées éligibles.

Soit 34 ZNIEFF de type 1 sur 9 000 ha déclarées éligibles.

Suite au présent avis et à l'avis 2014-121 du CSRPN du 2 septembre 2014, **165 nouvelles propositions de ZNIEFF sont ainsi déclarées éligibles par le CSRPN.**

Du fait de la fusion de 29 d'entre elles avec des ZNIEFF déjà validées par le CSRPN en 2012 et le MNHN en 2013, le réseau proposé par le CSRPN Lorraine à la validation du MNHN est de **905 ZNIEFF de type 1 modernisées**, pour une surface de 348 425 ha (soit 14,7 % de la surface de la Lorraine).

➔ S'agissant des ZNIEFF de type 2 :

4 nouvelles propositions en 2015 sont formulées suite aux travaux du Secrétariat Scientifique ZNIEFF de Lorraine (SSZL) au cours des réunions des 6, 11, 20 et 28 mars 2014, et en conformité avec le nouveau réseau de 905 ZNIEFF de type 1 proposé :

- « Forêts d'Epinal et de Tannières »,
- « Coteaux et vallée du Terrouin »,
- « Coteaux de Bar-le-Duc à Ligny-en-Barrois »,
- « Vergers de Mirecourt ».

Ces 4 ZNIEFF de type 2 sont déclarées éligibles par le CSRPN et à soumettre à la validation du MNHN, ce qui porterait le nombre de ZNIEFF de type 2 de 31 à 35 pour une surface de 804 063 ha, soit 34 % de la surface de la Lorraine.

En considération de ce qui précède,

le CSRPN émet un avis favorable à la validation des résultats finaux des travaux de modernisation des ZNIEFF de Lorraine présentés par le SSZL.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

